

DATE	PAGE	CONTENU CONCERNE	CORRECTION	LIENS
V2024_07	p76-77	Classe J – Vaccins	Modifications selon les recommandations du calendrier vaccinal 2024	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Calendrier vaccinal 2024 <p><i>Pages modifiées :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Livret thérapeutique V2024_07_VACCINS
V2024_07	p21	Classe A – Antiémétiques et Anti nauséux – Métopimazine	<p>Remplacement du terme « contre-indication » par « précaution d’emploi » en cas de maladie de Parkinson</p> <p style="text-align: center;">QUESTION</p> <p>Les RCP du Vogalène®, bien qu’il documente des effets indésirables de type effet parkinsonien, ne documente pas de contre-indication chez les patients parkinsoniens ni ne décrit d’interaction médicamenteuse avec les antiparkinsoniens.</p> <p>De plus le paragraphe pharmacocinétique de la métopimazine précise « la métopimazine se caractérise par une activité anti-dopaminergique élective (activité anti-apomorphine) en raison de son passage très limité de la barrière hémato-encéphalique » (BHE).</p> <p>En conclusion, cette contre-indication et la préférence du dompéridone chez les patients parkinsoniens est discutable.</p> <p style="text-align: center;">RÉPONSES</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La contre-indication concerne avant tout le métoclopramide (Primpéran®). Le Vogalène® est au contraire une alternative car passe peu la BHE donc constitue tout au plus une précaution d'emploi. Reste à prendre en compte l'effet anticholinergique (partiellement décrit dans le RCP). <p>Le feu rouge concernait avant tout l'ensemble des antiémétiques apparentés aux neuroleptiques dans la prise en charge du sujet âgé (Médicament Potentiellement Inapproprié- MPI).</p> <p>L'autre réflexe gériatrique étant de lutter contre un ajout systématique de traitement symptomatique et de promouvoir avant tout la recherche de la cause du symptôme à traiter.</p>	<p><i>Page modifiée :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ V2024_07_METOPIMAZINE